

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

**ÉTATS FINANCIERS
30 NOVEMBRE 2023**

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC., qui comprennent l'état de la situation financière au 30 novembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC. au 30 novembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Groupe RDL Troisrivières inc. ⁽¹⁾

Trois-Rivières
Le 21 mars 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127143

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

Résultats

Exercice terminé le 30 novembre

2023

2022

PRODUITS

Forfaits (annexe A)	88 376 \$	86 853 \$
Services aux utilisateurs (annexe B)	13 763	13 449
Tarifs quotidiens (annexe C)	14 928	12 451
Subventions (annexe D)	29 637	100 539
Autres produits (annexe E)	4 609	5 186

151 313

218 478

CHARGES

Frais d'administration (annexe F)	28 067	23 025
Frais de représentation (annexe G)	1 975	3 945
Frais de fonctionnement - accueil (annexe H)	68 898	68 626
Frais de fonctionnement - aménagement de la faune (annexe I)	13 217	10 394
Frais de fonctionnement - projets de l'exercice	20 108	125 851

132 265

231 841

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES

19 048 \$

(13 363) \$

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 30 novembre	2023	2022
SOLDE AU DÉBUT	39 452 \$	52 815 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	19 048	(13 363)
SOLDE À LA FIN	58 500 \$	39 452 \$

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

Situation financière

Au 30 novembre

2023

2022

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	68 102 \$	65 247 \$
Taxes à la consommation à recevoir	3 049	12 653
Stocks	2 701	3 127
Frais payés d'avance	991	925
Subvention à recevoir (note 3)	27 776	15 224
	102 619 \$	97 176 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	4 119 \$	9 292 \$
Subvention perçue d'avance	-	3 630
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 5)	40 000	4 802
	44 119	17 724
DETTE À LONG TERME (note 5)	-	40 000
	44 119	57 724

ACTIF NET

NON-AFFECTÉ	58 500	39 452
	102 619 \$	97 176 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 30 novembre

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	19 048 \$	(13 363) \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Taxes à la consommation à recevoir	9 604	4 079
Stocks	426	832
Frais payés d'avance	(66)	(925)
Subvention à recevoir	(12 552)	9 037
Fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(5 173)	5 556
Subvention perçue d'avance	(3 630)	3 630
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	7 657	8 846
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(4 802)	(6 003)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	2 855	2 843
ENCAISSE AU DÉBUT	65 247	62 404
ENCAISSE À LA FIN	68 102 \$	65 247 \$

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

Notes complémentaires

Au 30 novembre 2023

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué le 10 février 1978 comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est exemptée de l'impôt sur le revenu. Ses activités consistent à gérer la zone d'exploitation contrôlée ZEC MÉNOKÉOSAWIN selon les modalités de l'entente signée avec le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs du Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de préparation des états financiers

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks et la dépréciation des actifs financiers.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Prestation de services

L'organisme comptabilise ses produits lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsque le processus de génération du profit est achevé, c'est-à-dire lorsque le produit est expédié au client ou le service rendu, que les risques inhérents ont été transférés et que le prix est déterminé ou déterminable.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Services reçus à titre bénévole

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérables. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et autres dettes de fonctionnement et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

Notes complémentaires

Au 30 novembre 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

3. SUBVENTION À RECEVOIR

	2023	2022
Subvention - Ville de la Tuque	15 000 \$	10 000 \$
Subvention - Zone d'exploitation contrôlée du Québec	5 776	3 548
Subvention - Ministère des forêts, de la faune et des parcs	7 000	1 676
	27 776 \$	15 224 \$

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

Notes complémentaires
Au 30 novembre 2023

4. IMMOBILISATIONS IMPUTÉES AUX RÉSULTATS

	2023	2022
Le coût des immobilisations corporelles détenues est le suivant :		
Équipements	57 771 \$	57 771 \$
Aménagement et ponts	177 021	177 021
Restauration et seuils	79 737	79 737
Matériel roulant	15 407	15 407
Fosse septique	8 850	8 850
	338 786 \$	338 786 \$

5. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Emprunt de 60 000 \$, déduction faite d'une aide financière de 20 000 \$ assortie de certaines conditions, sans intérêts, échéant en décembre 2023, garanti par le gouvernement fédéral	40 000 \$	40 000 \$
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	-	4 802
	40 000	44 802
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	40 000	4 802
	- \$	40 000 \$

6. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme a reçu 82 % (90 % en 2022) de ses subventions auprès de deux organismes subventionnaires.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 novembre 2023 sont détaillés ci-après.

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

Notes complémentaires

Au 30 novembre 2023

7. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et autres dettes de fonctionnement et sa dette à long terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

8. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉTAT DES RÉSULTATS

Informations complémentaires aux projets de l'exercice

	2023		
	Frais engagés	Subventions affectées	Excédent (insuffisance)
Exercice terminé le 30 novembre 2023			
Entretien du chemin Lac Girard sud	20 108 \$	15 000 \$	(5 108) \$
2022			
Exercice terminé le 30 novembre 2022			
Entretien du poste d'accueil	44 467 \$	34 276 \$	780 \$
Entretien du chemin Route no. 1 - ZEC Québec	81 384	58 861	(12 897)
	125 851 \$	93 137 \$	(12 117) \$

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 30 novembre

2023

2022

ANNEXE A - FORFAITS

Gros forfait	26 923 \$	32 169 \$
Forfait et séjour original	7 337	9 674
Forfait ours noir	538	385
Petit forfait	2 202	3 270
Forfait petit gibier	252	369
Forfait cerf de Virginie	-	41
Forfait pêche	2 991	4 823
Cartes de membre	7 250	6 418
Forfait étudiant	7	-
Réseau routier saisonnier	40 876	29 704
	88 376 \$	86 853 \$

ANNEXE B - SERVICES AUX UTILISATEURS

Location de chalets	3 428 \$	2 041 \$
Camping	9 095	8 846
Location de chaloupes	440	228
Cartes topographiques et cartes chasseurs	609	776
Location d'un mirador	-	1 392
Téléphone	13	30
Vêtements et articles promotionnels	87	136
Carburant	91	-
	13 763 \$	13 449 \$

ANNEXE C - TARIFS QUOTIDIENS

Chasse au petit gibier	339 \$	301 \$
Pêche	9 952	8 107
Droits exigibles à la circulation	4 637	4 043
	14 928 \$	12 451 \$

ANNEXE D - SUBVENTIONS

Municipalité du Lac Édouard	1 080 \$	- \$
Apports reliés aux projets de l'exercice	15 000	93 137
Aide à la protection du territoire	4 151	5 096
Aide à l'administration	4 343	2 306
Programme de diversification des activités	5 063	-
	29 637 \$	100 539 \$

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 30 novembre

2023

2022

ANNEXE E - AUTRES PRODUITS

Contribution des résidents - Entretien chemin lac Rebours	- \$	5 000 \$
Contribution des résidents - Entretien chemin lac Girard Sud	4 173	-
Produit sur cession d'immobilisations	-	186
Intérêts	436	-
	4 609 \$	5 186 \$

ANNEXE F - FRAIS D'ADMINISTRATION

Assurances	1 808 \$	1 783 \$
Frais pour les postes d'enregistrement	948	743
Cotisations	5 936	5 505
Papeterie et frais de bureau	301	1 352
Frais d'activités des membres	426	-
Miradors projet ours	-	244
Taxes et permis	161	193
Télécommunications	2 831	1 530
Honoraires professionnels	14 313	10 315
Intérêts et frais bancaires	1 290	676
Intérêts sur dette à long terme	53	684
	28 067 \$	23 025 \$

ANNEXE G - FRAIS DE REPRÉSENTATION

Frais de déplacement - Conseil d'administration	988 \$	1 584 \$
Frais de repas et représentation	590	1 007
Formation	59	467
Assemblée générale	338	682
Dons	-	205
	1 975 \$	3 945 \$

ANNEXE H - FRAIS DE FONCTIONNEMENT - ACCUEIL

Salaires et charges sociales	50 812 \$	50 284 \$
Carburant	2 568	3 585
Entretien et réparations - général et déneigement	7 277	7 350
Entretien et réparations - matériel roulant et équipement	1 732	1 220
Frais de déplacement - accueil	3 456	2 369
Fournitures d'opérations	1 075	578
Publicité et promotions	290	250
Achat de marchandises destinées à la vente	636	1 099
Propane	1 052	1 891
	68 898 \$	68 626 \$

**ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.**

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 30 novembre

2023

2022

ANNEXE I - FRAIS DE FONCTIONNEMENT - AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE

Ensemencement	5 282 \$	5 297 \$
Frais de surveillance	7 935	5 097
	13 217 \$	10 394 \$